

## 2.2. Espaces et paysages contribuant aux *aménités*

### Les "pointes de diamant" du paysage

Source : Reichen & Robert, 2004



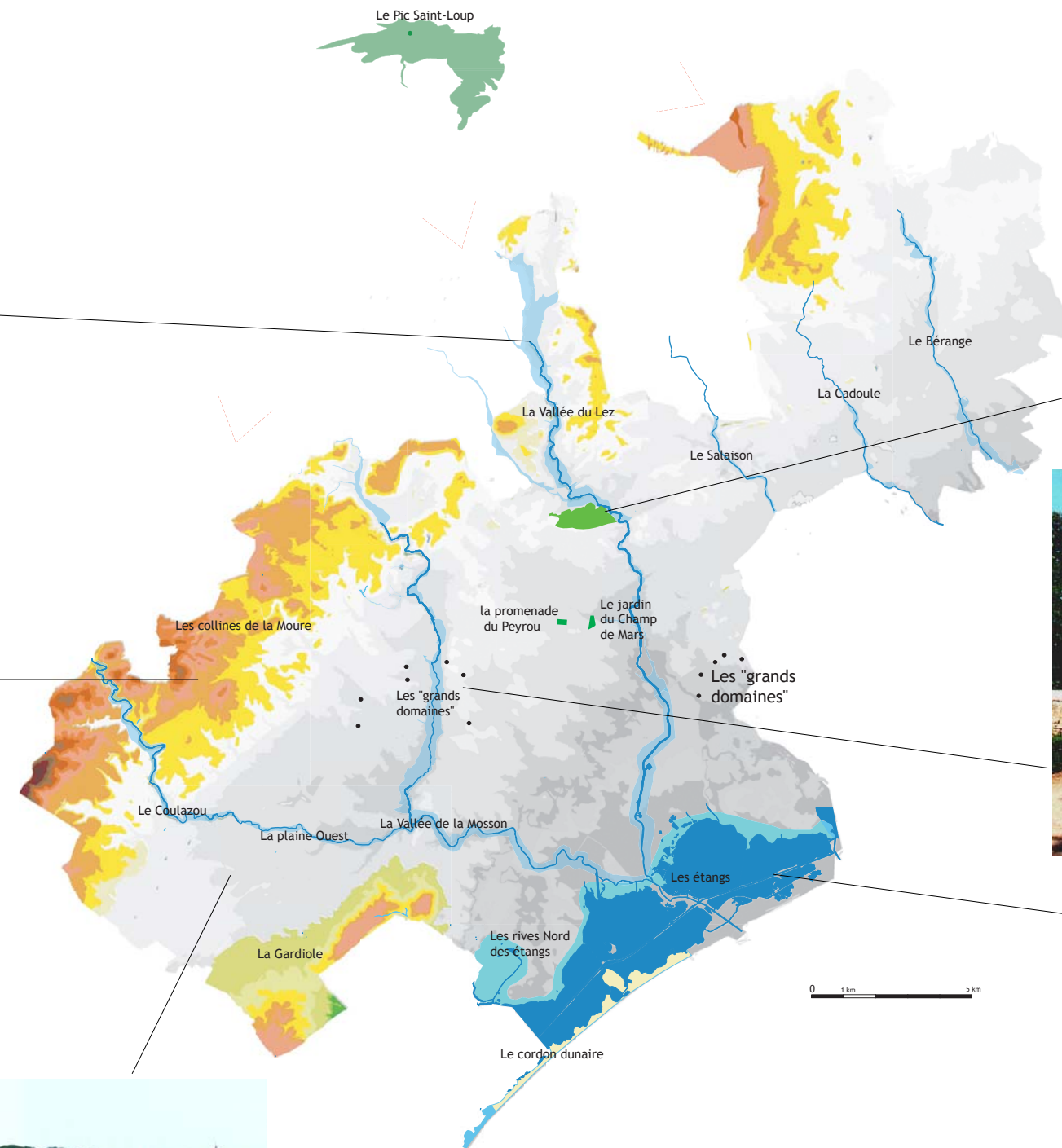
La Vallée du Lez



Les garrigues



La plaine Ouest



Parc Zoologique de Lunaret



Chateau de l'Engarran à Lavérune



Les étangs

L'environnement est aussi constitué de ces espaces, paysages et sites qui contribuent à l'agrément de vivre ou simplement de séjourner dans un territoire, ce qu'on appelle les *aménités* de la vie.

## ■ Diagnostic

### Des forces mais aussi des questions

On peut distinguer ce qui relève respectivement de l'échelle des perceptions d'ensemble du grand paysage et celle de la proximité et des perceptions quotidiennes.

#### À l'échelle du grand Paysage - Trois séquences majeures

La trilogie littoral, plaine et garrigues marque le grand paysage, de Villeneuve-lès-Maguelone à Montaud. La plaine qui porte depuis l'époque romaine les grands couloirs de circulation et les noyaux urbains occupe l'essentiel du territoire communautaire.

- **Le littoral**, avec ses plages, son cordon littoral et ses étangs, est un point très fort de cette trilogie, une identité forte de l'agglomération. Cependant, par endroits, il a été quelque peu altéré et très urbanisé. La couronne d'étangs est peu valorisée. Enfin, il faut noter les évolutions parfois problématiques du cordon littoral autour de Villeneuve-lès-Maguelone. Le littoral est un atout essentiel requérant valorisation.
- **Au nord, les garrigues et coteaux**, auxquels on peut rattacher la Gardiole, constituent une toile de fond de grande valeur, dernière butte témoin des Cévennes, en balcon sur la plaine. Dans l'ensemble, cette composante paysagère a conservé ses qualités, même si les boisements reculent au profit d'une urbanisation essentiellement pavillonnaire.
- Enfin, au centre, **la plaine** construite, agricole et circulée. Cette composante paysagère et spatiale est la composante la moins structurante de la "trilogie", celle qui se prête -trop facilement ?- à toutes les formes d'urbanisation, souvent aux dépens de l'agriculture. Elle mérite sans doute aujourd'hui plus de vigilance et d'exigence dans son aménagement.

#### À l'échelle de la proximité - De nombreux sites de valeur

Entre mas, châteaux, ensembles urbains, domaines et aqueducs, sans oublier la cathédrale de Villeneuve-lès-Maguelone et la promenade du Peyrou, les quelques 45 sites répertoriés au titre de la loi sur les sites rendent bien compte de l'abondance des points d'appui dont dispose le territoire communautaire pour mettre en valeur villes, villages et paysages.

## ■ Enjeu

### Vers les constituants d'un projet paysage

À l'échelle du schéma de cohérence territoriale, on peut poser, s'agissant de la valorisation des sites et paysages, trois questions correspondant à autant d'enjeux :

- N'est-ce pas évidemment une **priorité de préserver et valoriser le littoral** : au titre de la biodiversité, des paysages et de l'attractivité balnéaire ?
- Concernant la plaine, ne faut-il pas renverser l'habituelle pratique consistant à considérer tout espace non construit comme un espace à urbaniser souvent sans cohérence urbaine ? C'est alors poser la question du devenir de l'agriculture urbaine autour d'une **démarche innovante où ville bâtie et agriculture devraient s'enrichir mutuellement** à partir de leurs limites respectives.
- Enfin, une question relative à ce qui ne relève ni du grand paysage lointain, le Pic Saint-Loup ou la mer, ni des sites classés, mais de ce qui peut constituer une **trame intermédiaire depuis les garrigues jusqu'au littoral, en passant par la plaine**. C'est évoquer la question de la mise en valeur de **corridors, tant écologiques que d'agrément**, structurés à partir du réseau des cours d'eau du territoire communautaire (Cadoule, Salaison, Lez, Mosson et Coulazou). Ne serait-ce pas là comme une pierre fondatrice d'un grand réseau de circulations douces (vélos, marche à pieds) d'échelle communautaire ?